Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20141124-VD20141124-021-DE

Date de télétransmission : 27/11/2014 Date de réception préfecture : 27/11/2014

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

21

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 24 novembre 2014



Président : M. MILLOT Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - M. CAVIN

**Membres excusés**: M. EL HASSOUNI (pouvoir MME KOENDERS) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HERVIEU) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - Mme DESAUBLIAUX (pouvoir M. CAVIN)

## OBJET DE LA DELIBERATION

Établissement de la convention d'objectifs et de moyens entre l'association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) et la Ville de Dijon

Madame Tenenbaum au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

La convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Dijon et l'association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) a pour but de soutenir les actions de cette association, en cohérence avec les différentes actions municipales menées pour soutenir le vieillissement actif et le partage des expériences entre les villes francophones unies dans ce même objectif.

L'association « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés » s'engage à développer les objectifs définis ci-dessous en concertation avec la Ville de Dijon, visant à :

1 Apporter une information aux villes et territoires souhaitant s'impliquer dans le programme Villes Amies des Aînés :

- 2 Accompagner les premières démarches des villes et territoires localement pour lancer les programmes internes ;
- 3 Assurer le suivi administratif et financier de l'association ;
- 4 Développer des outils de communication au service du programme Villes Amies des Aînés ;
- 5 Organiser des conférences et des colloques pour promouvoir le programme Villes Amies des Aînés :
- 6 Communiquer dans la presse la dynamique des Villes Amies des Aînés mise en œuvre ;
- 7 Contribuer aux programmes de recherche en lien avec les Universités sur la démarche Villes Amies des Aînés ;
- 8 Accompagner, accueillir et former des étudiants s'impliquant sur le programme Villes Amies des Aînés :
- 9Travailler à la mise en place d'outils d'évaluation du programme Villes Amies des Aînés.

La Ville de Dijon assure la présidence du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, bénéficiera d'un local municipal pour mener ses activités ainsi que des moyens administratifs nécessaires (téléphoniques, informatiques et de reproduction). Une convention de mise à disposition spécifique sera établie.

La participation annuelle de la Ville de Dijon est égale au montant de la cotisation de l'association pour les villes de 100 000 à 300 000 habitants (en 2014, à **1000** € (mille euros)).

Si vous suivez l'avis favorable de la commission solidarité, citoyenneté et démocratie locale, Mesdames, Messieurs, je vous demanderai, de bien vouloir :

- 1 approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens annexé à la présente délibération ;
- 2 autoriser la mise à disposition des moyens, matériels et financiers de la présente convention ;
- 3 m'autoriser à signer la convention ainsi que tous les actes à intervenir pour son application ou son renouvellement dans la mesure où celle-ci ne sera pas modifiée.

